



ONTARIO'S WATCHDOG
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

Le 29 octobre 2013

Dean Backer, maire
Wayne Belter, secrétaire
Ville de Mattawa
160, rue Water
C.P. 390
Mattawa (Ontario) POH 1V0

Objet : Plainte alléguant que le Conseil a tenu une réunion à huis clos sur les fonctions et la rémunération du maire

Messieurs,

Par la présente, je fais suite à notre conversation du 24 octobre 2013 à propos des résultats de notre examen d'une plainte alléguant que le Conseil de la Ville de Mattawa avait peut-être indûment tenu une réunion à huis clos pour discuter d'une proposition visant à augmenter de 18 000,00 \$ le salaire du maire afin de l'indemniser de fonctions supplémentaires dans le secteur du développement économique.

La plainte a été déposée à la suite d'une réunion publique du Conseil le 24 juin 2013 durant laquelle le Conseil a approuvé à l'unanimité un élargissement des fonctions du maire, pour y inclure le développement économique, accompagné d'une hausse de salaire de 3 000,00 \$ par mois durant une période de six mois, calculée en fonction d'une semaine de travail de trois jours.

La plainte alléguait que les membres du Conseil s'étaient très certainement réunis avant la réunion publique pour discuter de la question.

Nous avons aussi reçu une plainte alléguant que le Conseil avait tenu des discussions à huis clos sur un retrait de fonds à la Mattawa-Bonfield Economic Development Corporation.

Comme vous le savez, la *Loi de 2001 sur les municipalités* (la Loi) stipule que toutes les réunions d'un conseil municipal ou d'un conseil local, ou d'un comité de l'un ou de l'autre, doivent se tenir en public, à quelques exceptions limitées près, énoncées au

Bell Trinity Square
483 Bay Street, 10th Floor, South Tower, Toronto, ON M5G 2C9
483, rue Bay, 10^e étage, Tour sud, Toronto (Ontario) M5G 2C9
Tel./Tél. : 416-586-3300
Facsimile/Télécopieur : 416-586-3485 TTY/ATS : 1-866-411-4211

www.ombudsman.on.ca

Facebook : [facebook.com/OntarioOmbudsman](https://www.facebook.com/OntarioOmbudsman) Twitter : twitter.com/Ont_Ombudsman YouTube : [youtube.com/OntarioOmbudsman](https://www.youtube.com/OntarioOmbudsman)

paragraphe 239 (2) de la Loi. Le sujet de la rémunération du Conseil ne peut être considéré à huis clos en vertu d'aucune des exceptions permises.

Au cours de notre examen de cette plainte, notre Bureau a parlé au maire et au secrétaire, ainsi qu'au conseiller Lorne Mick, qui avait rédigé l'ébauche de la résolution visant à élargir les fonctions du maire. Nous avons aussi examiné la documentation de la réunion du Conseil du 24 juin 2013, l'ébauche de résolution, les documents de la réunion du Comité plénier du 17 juin 2013, le Règlement de procédure de la Ville et les extraits pertinents de la *Loi sur les municipalités*.

Contexte

Le Règlement de procédure de la Ville stipule que toutes les réunions ordinaires du Conseil et du Comité plénier se tiendront en public, à moins que la nature de la question à examiner ne relève d'une des exceptions énoncées à l'article 239 de la *Loi sur les municipalités*.

Les réunions ordinaires du Conseil ont lieu les deuxième et quatrième lundis de chaque mois, à compter de 19 h. La Ville a pour habitude d'afficher les ordres du jour de ses réunions sur son site Web, pour en aviser le public.

Réunion ordinaire du Conseil le 24 juin 2013

D'après l'ordre du jour de la réunion du Conseil le 24 juin 2013, celui-ci avait l'intention d'examiner en séance publique une ébauche de résolution et un rapport préparés par le conseiller Mick au sujet de l'élargissement des fonctions du maire, avec une augmentation de salaire pour responsabilités supplémentaires.

Le rapport préparé par le conseiller Mick est à la disposition du public, en tant que pièce jointe à l'ordre du jour de la réunion. Ce document fait un historique et un justificatif de la résolution proposée. Il montre que la Ville de Mattawa se trouve confrontée à des défis économiques, en raison de la fermeture d'importantes entreprises dans la région. Il reconnaît le travail fait par la Mattawa-Bonfield Economic Development Corporation, mais explique qu'un travail supplémentaire est requis pour progresser vers des buts économiques locaux. Partant du principe qu'il n'est pas possible d'augmenter la charge de travail du personnel, le conseiller Mick recommande d'élargir le rôle du maire pour y inclure des responsabilités de développement économique, centrées entre autres sur la création d'un « parc d'industries légères », un projet de logements pour personnes âgées et le réaménagement de la station de ski locale.

La recommandation propose aussi les modalités de l'élargissement du rôle du maire, à savoir une extension temporaire de six mois de ses fonctions avec une augmentation de salaire de 3 000,00 \$ par mois, pour une semaine de travail de trois jours.

Notre Bureau a parlé au secrétaire, au conseiller Mick et au maire pour savoir comment cette recommandation avait été présentée au Conseil et pour déterminer si des discussions avaient eu lieu à ce sujet parmi les membres du Conseil avant la réunion publique du 24 juin 2013.

Nous avons reçu des renseignements cohérents des personnes interviewées indiquant que la résolution d'élargir les responsabilités du maire avait été rédigée par le conseiller Mick, en consultation avec le secrétaire et d'autres membres du personnel. Les interviewés nous ont dit qu'il n'y avait eu ni réunion à huis clos, ni discussions préalables sur ce sujet.

Le conseiller Mick a déclaré que le Conseil avait exprimé un sentiment de préoccupation et de frustration au cours des quelques dernières années à propos du manque de progrès sur le plan du développement économique. Le secrétaire, le conseiller Mick et le maire ont donné à notre Bureau des renseignements cohérents montrant que, au cours des quatre dernières années, l'option d'élargir le rôle du maire et de réduire la contribution de la Ville à la Mattawa-Bonfield Economic Development Corporation avait été mentionnée dans le contexte des réunions d'examen du budget, entre autres lors des réunions publiques sur le budget tenues en juin 2013 par le Comité plénier.

Le conseiller Mick a dit que c'était un problème récurrent et qu'il avait finalement décidé de déposer cette résolution. Le Conseil avait adopté à l'unanimité la résolution ci-dessous lors de sa réunion publique du 24 juin 2013 :

La Ville de Mattawa autorise l'élargissement du rôle du maire pour une période de six mois, afin d'y inclure le Bureau du maire pour le développement économique, et autorise une augmentation salariale du maire de 3 000,00 \$ par mois pour une semaine de travail de trois jours, durant une période de six mois, dans le but de travailler au développement économique de la municipalité.

Lors de la réunion publique suivante du Conseil le 8 juillet 2013, le Conseil a adopté une résolution « afin de verser une contribution de 6 241,70 \$ à la Mattawa-Bonfield Economic Development Corporation pour 2013 et d'y participer en tant que membre actif », les efforts de développement économique étant toutefois « recentrés sur le Bureau

du maire pour le développement économique ». La contribution de la Ville s'en trouvait réduite d'environ 28 000,00 \$.

Un article publié le 4 juillet 2013 par le *North Bay Nugget* portait sur la réduction de la contribution de la Ville à la Mattawa-Bonfield Economic Development Corporation. Le maire nous a dit que les renseignements donnés par cet article s'appuyaient sur des discussions qui avaient eu lieu lors de la réunion consacrée au budget le 17 juin 2013 par le Comité plénier, qui avait discuté alors de la réduction de cette contribution.

Réunion du Comité plénier le 17 juin 2013

Notre Bureau a demandé à obtenir le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du 17 juin 2013 pour déterminer ce qui avait été discuté en public à propos de l'élargissement des fonctions du maire et de la réduction de la contribution à la Mattawa-Bonfield Economic Development Corporation.

Malheureusement, le compte rendu de la réunion est extrêmement restreint, ne comportant que l'ordre du jour de la réunion et une copie de la résolution adoptée pour se retirer à huis clos afin de discuter de « renseignements privés ». Nous avons été informés que, durant ce huis clos, le Conseil avait discuté de renseignements privés à propos d'employés municipaux.

Le secrétaire nous a fait savoir que la Ville ne conserve pas de procès-verbal détaillé des réunions du Comité plénier sur l'examen du budget, car c'est généralement un examen ligne par ligne des estimations budgétaires pour l'année.

D'après le site Web de la Ville, des réunions d'examen du budget ont aussi eu lieu les 10, 11 et 12 juin 2013, mais là encore aucun procès-verbal n'a été dressé pour ces réunions.

Analyse

Durant notre examen de ce dossier, notre Bureau n'a découvert aucune preuve pouvant étayer l'allégation que le Conseil s'était réuni à huis clos afin de discuter l'élargissement des fonctions du maire. Le maire, le conseiller Mick et le secrétaire nous ont tous fait savoir que la résolution visant à accroître les responsabilités de développement économique du maire et à lui accorder une augmentation de salaire connexe avait été rédigée par le conseiller Mick, en consultation avec le secrétaire et d'autres membres du personnel. Comme indiqué, nous avons reçu des renseignements cohérents du secrétaire et des membres du Conseil interviewés montrant que le Conseil avait envisagé de réduire

sa contribution monétaire à la Mattawa-Bonfield Economic Development Corporation depuis quelque temps déjà. Nous avons été informés que la question avait été discutée lors de plusieurs réunions d'examen du budget, entre autres lors de la réunion du Comité plénier le 17 juin 2013, avant d'être présentée au Conseil sous forme de résolution officielle le 8 juillet 2013.

Cependant, étant donné que la Ville ne conserve pas de compte rendu des réunions du Comité plénier, il est difficile de vérifier quelles discussions ont eu lieu durant ces réunions.

En vertu du paragraphe 239 (7) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, les municipalités doivent consigner « sans remarques, les résolutions, décisions et autres délibérations de l'organisme lors d'une réunion, que cette réunion se tienne à huis clos ou en public ».

Ce n'est pas la première fois que notre Bureau se penche sur ce problème dans le cas de Mattawa. Dans un rapport de décembre 2010 de l'Ombudsman au Conseil de Mattawa, à la suite de son enquête sur des réunions à huis clos du Conseil et du Comité spécial du patrimoine de la Ville, nous avons conclu que le Conseil n'avait pas conservé de compte rendu officiel pour au moins deux réunions à huis clos. Le secrétaire nous a dit alors que, comme aucune résolution n'avait été adoptée, il n'avait rien à consigner. Il a ajouté que, conformément à la Loi, la municipalité doit consigner ses délibérations « sans remarques ».

Dans ce rapport d'enquête, l'Ombudsman a conclu que l'interprétation faite par la Ville de la disposition de la Loi au sujet des comptes rendus de réunion était « trop étroite et inexacte ». Son rapport de décembre 2010 a cité la position prise par son Bureau quant aux comptes rendus à conserver (position expliquée pour la première fois dans notre rapport de 2008 sur l'*ABC de l'éducation et de la formation*, concernant la Ville d'Oshawa) :

L'obligation de dresser un procès-verbal devrait être interprétée dans l'intention des dispositions sur les réunions ouvertes au public, dont l'objectif est d'accroître l'ouverture, la transparence et la responsabilisation des gouvernements municipaux. Bien qu'il faille exclure les notes et commentaires superflus ne se rapportant pas aux procédures... le procès-verbal devrait refléter ce qui est réellement ressorti de la réunion, en indiquant entre autres la nature générale des sujets discutés.

Comme il n'existe pas vraiment de compte rendu des réunions sur le budget tenues par le Comité plénier en juin 2013, ni notre Bureau en tant qu'enquêteur sur les réunions à huis clos, ni les membres du public, ne peuvent vérifier quelles discussions ont eu lieu lors de ces réunions quant au rôle du maire et à d'autres importantes questions budgétaires. En raison de ce manque de renseignements, les membres du public qui ont communiqué avec notre Bureau avaient l'impression que l'élargissement du rôle du maire avait été discuté en secret par le Conseil avant sa réunion publique le 24 juin 2013, durant laquelle la résolution avait été adoptée à l'unanimité.

Dans l'intérêt de la transparence, nous vous recommandons de nouveau de conserver un compte rendu de réunion qui reflète exactement la nature et la teneur de toutes les discussions du Conseil/du Comité. À titre de pratique exemplaire, et pour qu'un compte rendu complet et fiable de réunion soit conservé, l'Ombudsman préconise que le Conseil envisage de faire des enregistrements audio ou vidéo de toutes les réunions du Conseil ou d'un Comité, y compris des réunions à huis clos.

Quand nous nous sommes parlé le 24 octobre 2013, je vous ai expliqué notre examen et nos conclusions et je vous ai donné la possibilité de nous fournir des commentaires et une rétroaction. Vous avez dit qu'il était difficile de conserver des comptes rendus détaillés de toutes les réunions du Conseil ou d'un Comité, en raison de ressources limitées (personnel et finances), mais vous avez déclaré que le Conseil prendrait très certainement en considération les recommandations présentées, entre autres la recommandation de faire des enregistrements audio ou vidéo des réunions.

Vous avez accepté de communiquer cette lettre au Conseil lors de sa prochaine réunion publique le 11 novembre 2013 et d'en afficher un exemplaire sur votre site Web.

Nous vous remercions de votre coopération à cet examen.

Cordialement,

Yvonne Heggie
Agente de règlement préventif
Équipe d'application de la loi sur les réunions publiques